

Bulletin d'inscription accueil du matin

À rendre pour le 17 Décembre

	7h30 - 7h45	7h45 - 8h00	8h00 - 8h15	après 8h15
3-janv.				
4-janv.				
6-janv.				
7-janv.				
10-janv.				
11-janv.				
13-janv.				
14-janv.				
17-janv.				
18-janv.				
20-janv.				
21-janv.				
24-janv.				
25-janv.				
27-janv.				
28-janv.				
31-janv.				

Mettre une croix dans la case du créneau d'heure d'arrivée estimé

Janvier

Enfant(s)

NOM:

Prénom(s):



Date:

Signature:

Bulletin d'inscription accueil du matin

À rendre pour le 17 Décembre

	7h30 - 7h45	7h45 - 8h00	8h00 - 8h15	après 8h15
3-janv.				
4-janv.				
6-janv.				
7-janv.				
10-janv.				
11-janv.				
13-janv.				
14-janv.				
17-janv.				
18-janv.				
20-janv.				
21-janv.				
24-janv.				
25-janv.				
27-janv.				
28-janv.				
31-janv.				

Mettre une croix dans la case du créneau d'heure d'arrivée estimé

Janvier

Enfant(s)

NOM:

Prénom(s):



Date:

Signature:

En cas de changement pour les inscriptions du matin, il est obligatoire de me prévenir par mail à : [periscolaire@saintgervais-vendee.fr](mailto:periscolaire@saintgervais-vendee.fr) ou via le cahier de liaison de votre enfant.  
Rappel : Pour l'instant la municipalité ne souhaite pas appliquer de pénalité financière en cas de modification non prévenue.  
Il est dans votre intérêt que cela reste comme ça.

En cas de changement pour les inscriptions du matin, il est obligatoire de me prévenir par mail à : [periscolaire@saintgervais-vendee.fr](mailto:periscolaire@saintgervais-vendee.fr) ou via le cahier de liaison de votre enfant.  
Rappel : Pour l'instant la municipalité ne souhaite pas appliquer de pénalité financière en cas de modification non prévenue.  
Il est dans votre intérêt que cela reste comme ça.